

Demande d'attribution d'une CARTE D'IDENTITE pour les personnes MAJEURES

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Compte tenu des délais de fabrication, il convient de déposer sa demande suffisamment tôt notamment à l'approche des vacances d'été.

Bénéficiaire : Vous devez être de nationalité Française et être âgé d'au moins 18 ans ou être émancipé.

Durée de validité : 15 ans à compter du 1er/01/2014 (décret n° 2013-1188 du 18/12/2013). Les cni sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 bénéficient d'une prolongation de la durée de validité de 5 ans. Cette prolongation est automatique et vous n'avez aucune démarche à faire.

Coût : Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte d'identité (CNI) est gratuite. En cas de renouvellement, si l'ancienne carte ne peut pas être présentée (perte ou vol), le coût est de 25 euros en timbre fiscal.

Dépôt de la demande : sur un formulaire remis en mairie uniquement. Vous devez vous présenter personnellement au guichet.

PREMIERE DEMANDE		
Vous n'avez pas de passeport	Vous avez un passeport périmé : sécurisé (2006) périmé depuis <u>moins de 5 ans</u> non sécurisé périmé depuis <u>moins de 2 ans</u>	Vous avez un passeport valide
Pièces requises		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>
2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>
Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾
Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u> ou, en cas d'impossibilité, copie intégrale d'acte de mariage	Passeport original + photocopie	Passeport original + photocopie
Un justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à l'établir	Si passeport périmé depuis plus longtemps : justificatif d'état civil et justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas	
RENOUVELLEMENT		
Votre cni sécurisée est valide ou périmée depuis <u>moins de 5 ans</u>	Votre cni sécurisée est périmée depuis <u>plus de 5 ans</u> ou votre cni non sécurisée est périmée depuis <u>plus de 2 ans</u>	
Votre cni non sécurisée est valide ou périmée depuis <u>moins de 2 ans</u>	Vous avez un passeport sécurisé (2006) valide ou périmé depuis <u>moins de 5 ans</u>	Votre passeport est périmé depuis plus longtemps
	Vous avez un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis <u>moins de 2 ans</u>	
Pièces requises		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>
2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>
Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾
Original de la cni à renouveler + photocopie	Original de la cni à renouveler + photocopie	Original de la cni à renouveler + photocopie
	Passeport original + photocopie	Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u> ou, en cas d'impossibilité, copie intégrale d'acte de mariage
		Un justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à l'établir

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Votre cni sécurisée était valide ou périmée depuis <u>moins de 5 ans</u>	Votre cni sécurisée était périmée depuis <u>plus de 5 ans</u> ou votre cni non sécurisée était périmée depuis <u>plus de 2 ans</u>	
Votre cni non sécurisée était valide ou périmée depuis <u>moins de 2 ans</u>	Vous avez un passeport sécurisé (2006) valide ou périmé depuis <u>moins de 5 ans</u>	Votre passeport est périmé depuis plus longtemps
	Vous avez un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis <u>moins de 2 ans</u>	

Pièces requises

La déclaration de perte ou de vol ⁽²⁾ 25 € en timbre fiscal	La déclaration de perte ou de vol ⁽²⁾ 25 € en timbre fiscal	La déclaration de perte ou de vol ⁽²⁾ 25 € en timbre fiscal
Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>	Le formulaire de demande CERFA complété et signé <u>en noir</u>
2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>	2 photographies d'identité identiques, récentes (<u>moins de 6 mois</u>), de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm. Fond <u>uni bleu clair ou gris clair</u> . Expression neutre, bouche fermée. <u>Pas de serre tête</u>
Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾	Un justificatif de domicile (<u>moins d'1 an</u>) original + photocopie ⁽¹⁾
<i>Copie intégrale de l'acte de naissance (original) de moins de 3 mois.</i>	Passeport original + photocopie	Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u> ou, en cas d'impossibilité, copie intégrale d'acte de mariage Un justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à l'établir

(1) Justificatif de domicile : Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) / facture de résiliation non recevable / Certificat d'imposition ou de non imposition / Quittance d'assurance habitation / Titre de propriété ou quittance de loyer d'un organisme officiel (quittance manuscrite non recevable). En cas d'hébergement par un tiers : attestation de l'hébergeant certifiant de la

résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois + pièce d'identité de l'hébergeant (cni/passeport, carte de séjour, permis de conduire) + justificatif de domicile de moins d'1 an de l'hébergeant + photocopie d'un document officiel montrant la réalité de la résidence de demandeur.

(2) Déclaration de perte/vol : Déclaration de perte à déposer aux autorités de police ou de gendarmerie si vous ne souhaitez pas faire renouveler votre titre immédiatement. Sinon, à joindre au dossier déposé en mairie. Déclaration de vol à effectuer auprès des autorités de police ou gendarmerie.

Etapas de délivrance :

Une fois complétée et vérifiée par l'agent de la mairie, votre demande est acheminée à la préfecture ou la sous-préfecture à laquelle elle est rattachée. Après instruction de votre dossier, les informations relatives à votre identité et à votre domicile font l'objet d'une saisie informatique en préfecture ou sous-préfecture. Parallèlement, la partie du formulaire comprenant votre photographie et votre signature est transmise au centre de production. Les CNI sont ensuite triées par destination et mises automatiquement sous pli en vue de leur expédition vers les mairies

Remise de la CNI :

La CNI vous sera remise sur le lieu de dépôt du dossier. Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est renvoyée à la préfecture pour être détruite. Vous devez restituer impérativement votre ancienne carte qui sera détruite par la préfecture en échange de la nouvelle.

Mention du nom sur le Cerfa :

Nom : il s'agit du nom de famille (anciennement nom patronymique). Il figure sur l'acte de naissance

Deuxième nom : il s'agit du nom d'usage lorsque le demandeur souhaite en faire mentionner un sur son titre d'identité

SITUATION DU DEMANDEUR	PRINCIPE	PIECES A FOURNIR
Tous les demandeurs	Possibilité de faire figurer, à titre d'usage, les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité	Acte d'état civil faisant apparaître la filiation
Personne mariée	La personne mariée peut utiliser soit le nom de son époux(se), soit un double nom (son propre nom et celui de son époux(se), dans l'ordre souhaité qui sera mentionné comme <u>nom d'usage</u>	soit copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation de moins de 3 mois mentionnant le mariage, soit copie intégrale d'acte de mariage, soit livret de famille
Personne divorcée	Chacun des époux perd le droit à l'usage automatique du nom de son conjoint. Néanmoins, il est possible de porter le nom de son ex-conjoint	Décision de justice (divorce, par exemple) mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint ou l'autorisation de l'ex-conjoint + pièce d'identité
Personne veuve	La mention "veuve ou veuf X" précédant le nom d'usage peut être demandé	Un extrait de l'acte de décès du conjoint ou le livret de famille